

## Cadrage du Plan de gestion de l'Ichkeul

Dans le cadre de l'accord passé entre l'Agence nationale de protection de l'environnement et l'UICN il est prévu de réfléchir au cadrage du Plan de Gestion de l'Ichkeul dans le contexte de l'atelier interministériel prévu pour le 28 et 29 janvier 2003. Cette note fournit quelques éléments pour cette réflexion et permet de faire le lien entre le travail fait dans le cadre de l'accord avec l'UNESCO et la mise en place du Plan de Gestion financé par le projet GEF.

Il y a deux enjeux fondamentaux de gestion du Parc national de l'Ichkeul. Celui des apports d'eau est technique, bien connu par tout le monde et avec une bonne co-opération entre les différents partenaires, et des règles de gestion hydraulique clairement établies, il devrait être possible de restaurer en partie un fonctionnement hydro-écologique s'approchant des conditions ayant conduit au classement du site. Celui des structures institutionnelles de gestion, par contre, est moins bien reconnu, mais tout aussi important surtout face au défi de réussir une restauration complexe d'une grande zone humide – projet unique dans notre région Méditerranéenne. D'autres aspects, tel la restauration des marais, l'image du Parc et les relations avec les populations locales, sont aussi évoquées ci-dessous.

### **1. Les structures de gestion**

La gestion du Parc national d'Ichkeul est confiée à la Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques (MAERH). Le modèle décrit ci-dessous est d'ailleurs valable pour d'autres parcs nationaux de la Tunisie.

En pratique, cette gestion est exercée par le Conservateur du Parc, qui dépend du Commissaire Régional du Développement Agricole (CRDA) de Bizerte. Le Conservateur a le niveau d'Ingénieur Adjoint des Forêts (Bac + 2). Il ne dispose pas d'un budget autonome de gestion du Parc, ce qui limite énormément ses pouvoirs d'action et d'intervention, et son statut vis-à-vis d'autres intervenants (dont notamment d'autres Directions Générales du même MAERH). La plupart des problèmes actuels de l'Ichkeul découlent du fait que le Parc ne dispose ni d'une voix ni d'une autorité suffisante pour prendre sa défense quand ses caractéristiques écologiques (pour reprendre la terminologie de la Convention de Ramsar) sont menacées. Les caractéristiques écologiques originelles sont affectées notamment :

- par la construction (par la Direction Générale des Grands Travaux Hydrauliques), en dehors du Parc, des barrages sur les oueds qui alimentent le Parc ;
- par le creusement (par la Direction Générale du Génie Civile), à l'intérieur du Parc, de canaux d'évacuation des eaux superflus des terrains agricoles du Plan d'Assainissement de la Plaine de Mateur ;
- par la gestion de l'écluse sur le Canal de Tindja ;
- par le pâturage du bétail dans le Parc ;
- par les activités de pêche (cédées à une entreprise privée).

En pratique le rôle du Conservateur semble se limiter à la gestion des petits problèmes quotidiens, tels que la surveillance et le gardiennage du site. La capacité d'engager un dialogue technique et politique avec ces acteurs au niveau local (voire national à travers des structures centrales appropriées) fait actuellement défaut.

Ce qui complique les choses encore plus, c'est que d'autres branches de l'administration publique sont chargées de certains aspects de la gestion du Parc. Si l'Ecomusée est géré par la DGF, le Centre d'accueil est géré par l'équipe locale l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), qui se charge également de contacts avec les autorités régionales, comme le Gouvernorat de Bizerte et la Délégation de Tindja. L'ANPE a géré la préparation du Plan de Sauvegarde de l'Ichkeul, suit l'évolution de divers paramètres physico-chimiques du lac et supervise l'exécution des travaux de restauration. Le futur projet GEF, par contre, qui prévoit la préparation d'un plan de gestion du Parc, a été élaboré sous l'égide de l'ancien Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MEAT), actuellement en voie d'intégration au sein du MAERH. Tout ceci illustre le fractionnement de l'autorité de ceux chargés de la gestion du Parc.

Un plan de gestion efficace ne peut être développé et approprié par les gestionnaires du Parc que s'ils sont activement associés et responsabilisés dans ce processus. Un plan de gestion n'est pas seulement un document fourni par des consultants extérieurs, mais un processus complexe qui nécessite un « leadership » efficace.

**Si on veut réaliser à l'avenir une gestion durable du Parc, réussir sa restauration et faire du Parc le moteur de développement de ses environs, il est essentiel d'une part de résoudre ce fractionnement de l'autorité des organisations chargées de sa gestion ; d'autre part, il est fortement souhaitable d'accorder au Parc une structure administrative autonome et un budget, et de renforcer l'autorité du principal gestionnaire, en lui donnant un statut qui lui permette de traiter directement avec les autres intervenants à des niveaux institutionnels appropriés.**

## **2. Les apports d'eau**

La Tunisie a décidé après l'indépendance de maîtriser son approvisionnement en eau, en créant une série de barrages et un réseau de pipelines qui permet de relier les barrages avec les principales villes et ainsi d'assurer leurs besoins en eau. Une telle politique est tout à fait nécessaire dans un pays dont une grande partie du territoire est aride sinon désertique, et où les variations du climat et de la pluviométrie, d'une année à la suivante, sont énormes. Cette politique s'appuie sur la mobilisation des eaux des régions plus pluvieuses du Nord, dont bien évidemment le bassin versant de l'Ichkeul. Une des pièces maîtresses de cette stratégie est la construction de six barrages sur les affluents du Parc national de l'Ichkeul : le grands barrages de Joumine et de Sejnane et le plus petit barrage de Ghezala, (tous les trois déjà en fonction) ainsi que les trois barrages futurs de Douimis, de Melah et de Tine.

Au départ le programme de construction de barrages tenait peu de compte de l'impact des barrages sur le Parc national. Il est évident que la diminution très forte des apports d'eau comportait le risque de dégrader fortement la végétation et les populations d'oiseaux d'eau du Parc national, et c'est ce qui s'est passé au cours des années 1990. Mais à la suite d'un séminaire international tenu en 1990 et d'une étude menée sous l'égide de l'ANPE et publié en 1996, les autorités chargées de l'approvisionnement en eau ont accepté le principe de lâchers d'eau au profit de l'Ichkeul. Ces lâchers viendront notamment du barrage de Sidi El Barrak, situé dans un autre bassin versant, mais rattaché depuis peu de temps au barrage de Sejnane qui est situé dans le bassin versant d'Ichkeul ; ils viendront également des trois barrages qui restent à construire et qui n'entreraient pas en fonction avant 2004/05. Leur rôle précis dans la restauration de l'Ichkeul devrait être déterminé à travers le modèle hydrologique et en étroite concertation avec les ingénieurs civiles qui conçoivent ces barrages.

Si l'accord de principe pour des lâchures d'eau semble être acquis, les détails restent à préciser ; (et la situation est devenue plus compliquée à cause d'une série de quatre hivers très secs de 1998/1999 à 2001/2002, pendant lesquels les niveaux d'eau dans les barrages ne permettaient pas de lâchers de toute façon, et la salinité du lac et des marais d'Ichkeul est montée à des niveaux alarmants, parfois le double de la salinité de la mer.).

Dans le cadre du plan de gestion, il va falloir donc présenter aux autorités chargées de la gestion des ressources en eau des demandes précisant les quantités d'eau à relâcher à partir des barrages Sidi el Barrak, Sejnane, Joumine et Ghezala, pour remédier à la crise de salinité actuelle. Au même temps il conviendra de chercher un « modus operandi » avec les gestionnaires des ressources en eau qui permettra de fixer les modalités des lâchures dans des années de pluviométrie variable (par ex, peut-on/devra-t-on décider des lâchures avant le trop-plein des barrages – et quelles conséquences lors des années sèches.... ?)

Dès l'entrée en fonction des autres barrages, il faudra faire des demandes analogues pour les barrages Melah, Douimis et Tine.

La restauration des vannes de l'écluse de Tinja reste une priorité absolue, afin de permettre une gestion des flux avec l'oued Tinja. Il est clair qu'une réflexion devra être réengagée sur les procédures de gestion de cet ouvrage.

**Pour faire cela il est important de bénéficier d'un modèle hydrologique performant et mis à jour, reconnu par toutes les parties comme outil de gestion indispensable. Il s'agit alors de prévoir dans le cadre du projet GEF un volet « modèle hydrologique » du lac beaucoup plus important et un SIG qui pourra modéliser de manière efficace des décisions à prendre pour la restauration des marais.**

### 3. La restauration des marais

L'ancien Marais de Joumine, actuellement un terrain sec et salinisé, a été très gravement affecté par la canalisation, au début des années 1980, de l'Oued Joumine au sein du le Parc national, dans un but d'évacuation des eaux des terrains agricoles avoisinants dans la Plaine de Mateur. Ce canal, creusé à un niveau plus bas que celui du marais, amène les eaux de l'oued directement dans le lac, sans qu'elles ruissellent comme autrefois sur le marais et humidifient ainsi sa surface. En conséquence le marais s'est asséché, salinisé et sa végétation a été profondément modifiée. Les scirpes qui y poussaient autrefois et qui fournissaient la principale alimentation des oies cendrées ont pratiquement disparus, encore que des essais ont montré qu'ils peuvent encore repousser si on recrée les conditions d'inondation d'avant. Le cordon de roseaux qui, autrefois, séparait le marais du lac a également disparu, en grande partie à cause de niveau du sel dans le lac, mais aussi à cause de la salinisation accrue du marais, provoquée par le canal. Des lâchers d'eau à partir du barrage de Joumine n'auront aucun effet sur le marais, tant qu'on n'aura pas comblé ce canal, car l'eau passerait directement dans le lac, sans influencer l'ancien marais. Une étude topologique du marais est prévue depuis longtemps pour décider des modalités du comblement du canal et de la régénération du marais.

Une situation analogue existe au Marais du Melah, où on a endigué le Oued sur 500 mètres, à partir du pont sur la piste qui contourne le Parc. La situation est moins grave qu'au Joumine,

car l'assèchement du marais ne s'étend que sur une distance de 500 mètres, mais il convient d'y remédier dès que possible.

Selon les informations fournies par la D.G.B.G.T.H. il existera des possibilités opérationnelles de dériver de l'eau à partir de la conduite reliant les retenues de Sejnane et Melah (non encore construite), mais pas avant 2005-2006, ce qui donnerait la possibilité de lâcher de l'eau directement sur les marais, moyennant quelques travaux. Ceci permettrait de gérer et de restaurer les marais sans lâchures des barrages et permettrait de livrer plus précisément l'eau là où les marais en ont besoin, plutôt que de dépendre du débordement des oueds, ou de la montée du niveau du lac.

Une fois les problèmes de l'inondation des marais résolus, il conviendrait de veiller à la restauration de la végétation (peut-être en repiquant des scirpes et des roseaux, encore qu'une régénération naturelle des scirpes paraît possible) et au contrôle du pâturage du bétail par les habitants et les autorités du Parc (buffles). Il ne s'agit pas d'interdire totalement le pâturage ; les riverains connaissent très bien la valeur des différentes espèces pour leur bétail, et le pâturage était pratiqué de tout temps avant l'assèchement et la salinisation des marais ; il s'agit plutôt de préciser une capacité d'accueil qui permette un accès raisonnable aux riverains et qui empêche le surpâturage provoqué par le bétail « importé » au Parc national de zones lointaines. On pourrait par la même occasion réfléchir à l'utilité de retirer les buffles, qui ne font pas partie de l'écosystème naturel des marais et qu'il faut souvent nourrir de foin à grands frais.

**Il convient donc de considérer dans le cadre du plan de gestion (projet GEF) la restauration d'urgence de l'ancien Marais de Joumine en comblant le canal (sans quoi des lâchers d'eau du barrage de Joumine sont inutiles) en remettant en état naturel le cours du Melah et en livrant de l'eau directement aux marais, comme proposé par le MAERH. Par la suite il faudra encourager la reprise de la végétation marécageuse et définir une politique de contrôle du pâturage à travers une consultation avec les populations locales (déjà prévue dans le projet).**

#### **4. Le suivi du Parc**

Le suivi de divers paramètres physico-chimiques actuellement effectué par l'ANPE permet d'avoir une idée précise de l'évolution de ces paramètres, mais sans lien direct avec la gestion du site. Cet état de fait est très largement lié à la séparation des rôles entre les divers partenaires (notamment DGF et ANPE) tels que décrits ci-dessus.

Un programme de suivi élargi à d'autres paramètres (faune, flore...) est hautement souhaitable dans le cadre du plan de gestion (projet GEF) afin (i) de mettre en œuvre des actions de gestion lorsqu'un paramètre atteint un seuil jugé critique et (ii) de mesurer les effets de la gestion appliquée.

**Le futur plan de gestion doit comporter pour les diverses composantes du système des objectifs de gestion ou de restauration spécifiques, réalistes et mesurables, qui seront déterminés et agréés par tous les acteurs. Ces objectifs doivent permettre de « calibrer » un programme de suivi – partie intégrante du plan de gestion – qui seul permettra de mesurer l'atteinte de ces objectifs. C'est un élément clé permettant de rendre compte auprès des bailleurs et conventions (Patrimoine mondial, Ramsar) des progrès effectués.**

## **5. L'image du Parc national**

Jusqu'à présent, l'image du Parc national, à l'échelle locale voire nationale, a plutôt été celle d'un gêneur : les soucis de conservation de la biodiversité ont posé des problèmes à ceux chargés de l'approvisionnement en eau ; le statut de Parc national a gêné les habitants de la région en fermant les carrières, source de revenus, et en limitant leurs possibilités de pâturage de bétail ; le Parc national rend plus compliquée l'opération de la pêche.

Il faudrait rendre l'image du Parc autrement plus positive, comme on a fait autour du Parc national de Doñana en Andalousie. Là, avec l'aide d'experts multidisciplinaires y compris des économistes, on est en train de développer un «logo Doñana », qui est l'image de marque pour tous les produits de la région, qu'il s'agisse de produits agricoles locaux ou de services comme la restauration ou l'hébergement. Il existe un potentiel de valoriser la reconnaissance de l'importance d'Ichkeul par trois Conventions internationales dans le domaine de la biodiversité et d'axer le tourisme sur ce thème ; les visiteurs, qu'ils soient des jeunes ou des personnes plus âgés, des tunisiens ou des touristes étrangers, apprécient beaucoup le site. Ceci pourrait être le point fort pour le développement d'une nouvelle image.

**Il s'agit de procéder à une réflexion approfondie, avec l'aide de divers experts, notamment économistes et sociologues, sur l'opportunité de changer l'image de l'Ichkeul pour que le site devienne un élément positif dans le développement durable de toute la région. Le plan de gestion récemment initié (projet GEF) prévoit un important volet participatif. Ce doit être le cadre privilégié de cette réflexion, qui doit mener à des actions concrètes, agréées entre les parties et clairement planifiées dans le plan de gestion. Une démarche Agenda 21 local peut également être conduite dans le même esprit, en s'assurant que ces deux démarches s'alimentent l'une l'autre et ne soient pas conduites en parallèle ou de façon antagoniste.**